

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DASCO 115 Collèges publics - Contribution (2.005.969 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2022.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.212-1 ;

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L 213-2 et R 531-52 ;

Vu la délibération 2010 DASCO 1G en date des 10 et 11 mai 2010 relative à la tarification et financement des services de restauration scolaire et d'internat des collèges parisiens, hormis ceux qui sont situés dans une cité scolaire, notamment ses articles 10 et 11 ;

Vu la délibération 2021 DASCO 51 en date des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 portant organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose de fixer les contributions aux services de restauration et d'internat au profit des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2022 ;

Vu l'avis émis par le conseil du secteur Paris Centre en date 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis émis par le conseil du 5e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis émis par le conseil du 8e arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis émis par le conseil du 10e arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis émis par le conseil du 11e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis émis par le conseil du 12e arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis émis par le conseil du 13e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis émis par le conseil du 14e arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis émis par le conseil du 15e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;
 Vu l'avis émis par le conseil du 17e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;
 Vu l'avis émis par le conseil du 19e arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;
 Vu l'avis émis par le conseil du 20e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par M Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une dotation de la Ville de Paris, pour l'année 2022, d'un montant global de 2 005 969 € est attribuée aux vingt-huit collèges parisiens dotés d'une service de la restauration autonome au titre du service de la restauration et d'internat compte tenu de la contribution au repas précisée dans le tableau joint en annexe.

Article 2 : Pour chacun de ces établissements, la dotation 2022 sera attribuée en deux versements selon les modalités précisées par la délibération 2010 DASCO 1G précitée.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement 2022, sous réserve de décision de financement.

Annexe à la délibération 2021 DASCO 115

ARRD	ETABLISSEMENTS	Contribution 2022 par repas :	Pour information : Montant prévisionnel de la subvention 2022
3	Montgolfier	2,22	72 172
4	François Couperin	1,46	61 046
5	Pierre Alviset	0,66	30 384
5	Raymond Queneau	1,68	71 007
8	Condorcet	0,87	66 171
8	Octave Gréard	1,04	70 878
10	La Grange Aux Belles	1,82	71 050
11	Beaumarchais	0,95	39 733
11	Alain Fournier	2,24	112 179
12	Guy Flavien	0,96	40 555
12	Georges Courteline	2,03	120 890
12	Germaine Tillion	1,72	58 008
13	Georges Braque	1,97	100 489
13	Camille Claudel	2,29	86 889
13	Evariste Galois	1,54	56 075

13	Thomas Mann (DP)	2,14	92 998
13	Thomas Mann (Internat)	38,38	44 775
13	Moulin des Prés	2,38	87 463
13	Elsa Triolet	1,06	35 654
14	Alberto Giacometti	1,79	88 647
15	Guillaume Apollinaire	1,58	70 572
15	André Citroën	0,50	21 210
15	Madame de Staël	2,37	88 064
17	Stéphane Mallarmé	2,19	167 359
19	Guillaume Budé	1,78	48 661
19	Georges Méliès	1,96	35 160
19	Edouard Pailleron	1,54	44 234
20	Pierre Mendes- France	1,67	55 779
20	Flora Tristan	1,90	67867
Total			2 005 969 €

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO